

REGLEMENT 2EME RONDE SUISSE VETERAN DU CUBZAGUAIS

Article 1

Le tournoi se déroulera selon les règles de l'I.B.F. et de la F.F.Bad, les 12 et 13 novembre 2016. Seuls sont acceptés les joueurs licenciés F.F.Bad.

LA REALISATION DES TABLEAUX AURA LIEU LE SAMEDI 5 NOVEMBRE 2015.

Article 2

Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.

Article 3

Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence à jour.

Article 4

Le comité d'organisation du tournoi se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits était insuffisant, et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Article 5

Les joueuses et joueurs Vétérans (de V1 à V7), classés R4/R5/R6/D7/D8/D9/P10/P11/P12 pourront s'inscrire au Tournoi du SACB. Les tableaux proposés sont :

- le samedi 12 novembre les simples et les mixtes
- le dimanche 13 novembre, les doubles

Les rencontres se dérouleront tout au long de la journée avec cinq rondes minimums. Les rencontres du premier tour seront déterminées par tirage au sort. Puis un classement est établi par nombre de victoires puis par différence de sets puis par différence de points. Les résultats de chaque tours sont cumulés avec ceux du précédent ce qui définit un nouveau classement, et donc les nouveaux matchs.

Article 6

L'inscription est limitée à deux tableaux. (1 par jour).

Article 7

Les horaires indiqués sont impératifs : tout joueur doit absolument être présent 30 minutes avant le début de chacun de ses matchs prévus sur l'échéancier. Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Article 8

En cas de forfait après la réalisation des tableaux (samedi 5 novembre 2016) les droits d'engagement resteront acquis au Comité d'Organisation.

Article 9

Seuls les volants homologués seront acceptés. En cas de désaccord, les volants de référence sont les CARLTON GT 1 pour tous les tableaux.

Article 10

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, leur entraîneur, les arbitres, et les membres du Comité d'Organisation.

Article 11

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match. Il est ensuite interdit de quitter le terrain pendant le match sauf autorisation de l'arbitre.

Article 12

Une tenue conforme aux circulaires de l'I.B.F. et de la **F.F.Bad** est exigée sur les terrains.

Article 13

Volant touchant un obstacle :

- Si le volant touche le plafond, quelle que soit la phase de jeu, il sera considéré comme faute.
- Si le volant touche une poutre, un câble ou un panneau :
 - Au service : let. A la 2^{ème} fois consécutive, il devient faute.
 - En cours de jeu, il sera considéré comme faute.

Article 14

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 15

Juge-Arbitre : M. Florent Montgabure

Article 16

Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.